



COMMUNIQUE DE PRESSE

13 juillet 2018

Didier Le Gac

Député de la 3^{ème} circonscription du Finistère
Brest-Rural

Pêche au bar : La mobilisation du député Didier Le Gac reste entière

Le député Didier Le Gac se félicite que, suite à la mobilisation des députés littoraux auprès du Ministre Travert, le Conseil international pour l'exploitation de la mer (CIEM) ait révisé son estimation pour l'année 2018 s'agissant de la pêche au bar.

A plusieurs reprises, les députés ont en effet interpellé Stéphane Travert, Ministre de l'agriculture et de l'alimentation, qui a - à son tour - saisi Karmenu Vella, Commissaire européen à l'environnement aux affaires maritimes et à la pêche (voir courrier du 6 juillet 2018 en PJ).

C'est une première victoire.

La mobilisation du député reste entière pour que la Commission autorise à nouveau la pêche de loisir au Nord du 48ème parallèle.

+ d'info :

« Evolution de la situation de la pêche au bar en mer d'Iroise ? » :

<http://didierlegac.bzh/actualites/evolution-de-la-situation-de-la-peche-au-bar-en-mer-diroise/>

Contact : Didier Le Gac – 06.73.39.59.17 – 02.98.33.02.20

didier.legac@assemblee-nationale.fr

Blog : <http://didierlegac.bzh/>